Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260602-D_2026_33-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02 juin 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 09
Votants : 11

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Chris HOZE, Mme Florence GUERIN.

Étaient absents excusés : M. Alban BERTHELOT (procuration donnée à Mme Fabienne BONDON),
Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN (procuration donnée à M. Loïc JOUAN)

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h.
M. Stéphane BESNARD est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026 - 33
Objet : EPCI – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

Exposé : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2113-6 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour les familles d'achats ci-dessous permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement. Les familles d'achats concernées par le groupement de commandes sont les suivantes :

- Prestations de transport régulières et occasionnelles d'enfants/jeunes et d'accompagnateurs
- Entretien de la voirie et des services associés (balayage, éclairage public, signalétique verticale et horizontale, ...),
- Entretien des espaces-verts (fauchage, élagage, désherbage...)
- Fourniture et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs, ...)
- Formations du personnel réglementaires
- Vérifications périodiques et maintenances obligatoires des bâtiments et installations
- Audits énergétiques et études thermiques pour les bâtiments à rénover
- Mobilier de bureau
- Matériel informatique
- AMO - Etudes d'organisation ou de politiques publiques (Analyse des besoins sociaux, études RH, ...)
- Illuminations de noël
- Entretien et maintenance des bâtiments : chaufferies, CTA, toitures, portails électriques, contrôles d'accès, ascenseurs, ramonage, ventilation, climatisation, dératisation, panneaux solaires, etc...
- Menus travaux tous corps d'état : peinture, cloisons, sols, etc...
- EPI

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260602-D_2026_33-DE

Montfort Communauté propose donc la création d'un groupement de commandes permanent avec les communes membres, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement conformément aux dispositions du code de la commande publique susvisé.

Ce groupement est constitué pour les familles d'achats ci-dessus, qui pourra entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

Montfort Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Toutefois, les membres du groupement peuvent désigner ponctuellement un autre coordonnateur parmi eux, notamment pour un segment ciblé pour lequel il dispose de volumes prévisionnels d'achat, moyens ou compétences dédiés.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser la création de ce groupement de commandes et d'y adhérer.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2113-6 du Code de la commande publique,

Considérant que le groupement de commandes permet de rationaliser les achats, de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics ;

Considérant la proposition de convention constitutive du groupement de commandes coordonné par Montfort Communauté et jointe en annexe,

Considérant l'intérêt pour la commune de La Nouaye d'adhérer à ce groupement de commandes ;

Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'adhésion de la commune de La Nouaye au groupement de commandes permanent ;

- **approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

- **autorise** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane BESNARD

Le Maire,
Fabienne BONDON





Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire